

PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Inscription en ligne

Le service est accessible à compter du 26 août 2020.

Pour vous inscrire en ligne, rendez-vous au www.villesadp.ca

Avant de débuter votre inscription, assurez-vous d'avoir en main une carte de crédit Visa ou MasterCard. Notez que pour ouvrir votre dossier familial ou membre, vous devez cliquer sur **SE CONNECTER**.

Pour consulter les cours et activités offerts, cliquez sur l'onglet « activités ». Toute participation aux activités de loisir nécessite un compte personnel (dossier famille/membre).

Si votre dossier est déjà existant, vous pouvez vous connecter directement à votre compte personnel (dossier famille/membre) en utilisant votre code d'utilisateur et votre mot de passe choisis lors de la création de votre compte. Si vous avez oublié votre code d'utilisateur ou votre mot de passe, veuillez sélectionner « Code utilisateur/Mot de passe oublié ».

Si toutefois vous ne parvenez pas à vous connecter, ne pas créer un nouveau dossier. Veuillez nous téléphoner au 450 478-0211 poste 2016 et il nous fera plaisir de vous aider.

Nouveau participant

Vous devez créer votre compte d'accès personnel en suivant les indications. Ce compte personnel vous permettra d'obtenir un code d'utilisateur et un mot de passe. Ces données vous seront nécessaires pour vous inscrire à une activité.

Avec ce service, vous pourrez consulter les cours qui sont offerts en inscription en ligne, vérifier les places disponibles, procéder à l'inscription et obtenir sur-le-champ la confirmation, s'inscrire en direct sous le principe 1^{er} arrivé, 1^{er} servi, réimprimer et consulter vos reçus. Le site est sécurisé contre la fraude.

Vous devez vous-même imprimer votre reçu suite à l'inscription ou le faire via « mon compte » - états de comptes et reçus.

Politique de remboursement

S'il y a annulation par la Ville, un remboursement total sera effectué. Si le participant annule son inscription avant le deuxième cours, celui-ci sera remboursé à 80%. Après le deuxième cours, aucun remboursement ne sera accordé, sauf pour raison médicale. Un remboursement sera accordé sur présentation d'un billet médical, au prorata des cours non suivis.

Utilisation d'images

En s'inscrivant à une activité offerte par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, le participant ou le répondant dans le cas d'un mineur, autorise l'utilisation par la Ville, pour toutes fins municipales, de toute photographie (ou vidéo) sur laquelle pourrait apparaître le participant et dégage la Ville ainsi que ses représentants de toute responsabilité à cet égard, étant conscient qu'ils ne peuvent être tenus responsables d'une utilisation non autorisée par un tiers.

Cette autorisation ne peut être révoquée que par un avis écrit transmis à la ville. Tout le matériel demeurera la propriété de la Ville.

Autres informations

La Ville vous recommande de vous assurer que vos enfants sont couverts par une assurance scolaire ou par une assurance accident.

La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines se réserve le droit, tout au cours de la saison 2020-2021, de résilier toute inscription advenant une fraude concernant l'adresse principale du participant.

COVID-19

En raison de la Covid-19, tous devront respecter les règles en vigueur au moment de l'activité. Les consignes gouvernementales et municipales concernant le déroulement de l'activité vous seront divulguées avant le début de la session.